



SAINTE-JULIE

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

### PROJET DE RÈGLEMENT 1100-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS ET AJUSTEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT MIXTE AYANT LIEU DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE – « MU-1 »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, du projet de règlement 1100-9 modifiant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100*, tiendra une assemblée publique de consultation le **28 octobre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est d'apporter des correctifs et des modifications au secteur de l'Entrée de ville Nord (aire TOD), formant un triangle à l'angle du chemin du Fer-à-Cheval, de la rue de Murano et de l'autoroute A20. Ces changements visent plus précisément le site actuel du centre commercial « Aux portes de la cité », afin de permettre l'implantation d'un projet mixte comprenant des résidences, des commerces et des soins de santé.

Les dispositions de ce projet de règlement visent le secteur de l'Entrée de ville Nord, plus précisément dans l'aire d'affectation dite multifonctionnelle, ciblant notamment la zone M-244.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 10 octobre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate